

GPA : des voix dissonantes au sein des députés de la majorité

Le gouvernement est formel : l'interdiction de la GPA sera confirmée dans la loi sur la PMA. Mais des élus LREM voudraient lancer le débat. Entretien.

Propos recueillis par [Valentine Arama](#)

Publié le 03/07/2019 à 18:06 | Le Point.fr



Emmanuel Macron s'est toujours prononcé pour le maintien de l'interdiction de la GPA en France. © WALTRAUD GRUBITZSCH / ZB / Picture-Alliance/AFP

Dans son [discours de politique générale prononcé le 12 juin devant l'Assemblée nationale](#), le Premier ministre [Édouard Philippe](#) a annoncé que le projet de loi bioéthique comprendrait bien l'ouverture de la procréation médicalement assistée (PMA) à toutes les femmes. Le projet de loi, présenté en juillet en conseil des ministres, sera ensuite examiné fin septembre devant les députés.

Mais, en ce qui concerne la gestation pour autrui (GPA), le gouvernement a tracé une ligne rouge. Illégale en [France](#), cette pratique pose notamment question en matière de reconnaissance des enfants. Pour les couples ayant recours à un tel procédé à l'étranger, la France refuse aujourd'hui de retranscrire les actes de naissance étrangers, où figurent les deux parents dits « d'intention ». Un point que Jean-Louis Touraine, député [LREM](#) du Rhône et rapporteur de la mission d'information sur la révision de la loi bioéthique, aimerait voir évoluer.

Le Point : Le gouvernement a répété à plusieurs reprises être contre la GPA. Allez-vous agir contre les injonctions gouvernementales ?



Jean-Louis Touraine, député LREM du Rhône. © JEFF PACHOUD / AFP

Jean-Louis Touraine : Il n'est pas prévu de discuter de la GPA pour le moment, et la grande majorité des députés LREM ne se prononcera pas pour faire avancer cette question-là. Il ne faut pas qu'il y ait de confusion entre l'extension de la PMA à toutes les femmes et les discussions sur la GPA, laquelle est interdite en France. Il faut cependant savoir qu'il existe des parents français allant solliciter des femmes porteuses à l'étranger. Dans le pays de naissance de l'enfant, les parents d'intention français sont considérés comme les parents du nouveau-né, mais, quand ils reviennent en France, on demande – généralement à la mère – d'abandonner son statut afin d'entreprendre une procédure d'adoption.

Cette procédure peut durer plusieurs années, ce qui crée de nombreuses difficultés pour l'enfant. Il est, en effet, inacceptable que certains enfants n'aient pas accès à la plénitude de leurs droits. Nous souhaitons donc qu'à l'avenir la loi soit modifiée pour compléter les droits de l'enfant, lequel n'a d'ailleurs pas choisi la façon dont il était conçu. Il ne peut pas y avoir en France, en 2019, des enfants qui ont moins de droits que les autres.

Une partie de cette avancée pour plus de justice a été faite, avec la circulaire [Taubira](#), lors du précédent quinquennat. Cette dernière permet à ces enfants d'acquérir la nationalité française. Mais il serait bénéfique d'aller un peu plus loin en matière de droits de l'enfant.

La PMA pour toutes ouvre-t-elle une brèche ?

La PMA est autorisée pour les couples hétérosexuels. Il est donc parfaitement normal de l'ouvrir aux couples homosexuels pour mettre fin à une discrimination. En matière de GPA, la situation est différente ; par ailleurs, la société française et les différents responsables politiques ne souhaitent pas s'engager actuellement dans un débat très complet et raisonnable.

Il faudra cependant regarder à l'avenir comment évoluent les pays qui ont recours à la GPA « non commerciale ». En France, la principale critique opposée à la GPA est l'argument de l'exploitation du corps de la femme. Mais, dans un certain nombre de pays, comme le [Royaume-Uni](#), la GPA est restreinte à une forme de « geste altruiste ».

Nous légiférons aujourd'hui sur la PMA en connaissance de cause puisque beaucoup de pays nous ont précédés dans cette démarche et que nous savons l'encadrer. L'extension de la PMA à toutes les femmes n'enlève aucun droit à quiconque. Le texte s'attachera en priorité à respecter l'intérêt supérieur de l'enfant.

Si le premier niveau est d'avancer sur la question de la reconnaissance des enfants nés de GPA à l'étranger, la prochaine étape naturelle ne sera-t-elle pas l'ouverture de la GPA aux couples d'hommes ?

Lorsque l'on observe ce qui se passe autour de nous – dans tous les pays qui accordent une reconnaissance complète aux enfants nés de GPA à l'étranger –, il n'y a pas eu d'augmentation des demandes de GPA. Ce n'est en aucun cas incitatif. Par ailleurs, ceux qui croient devoir priver certains enfants de leurs droits pour désapprouver le comportement des parents s'égarent : prendre en otage l'enfant pour envoyer un message aux parents n'est ni sain ni efficace.

Ce n'est pas parce qu'on parle de PMA qu'on remet la GPA sur la table. Il y a en France 2 500 ou 3 000 enfants nés de GPA, ils existent. Nous devons donc les accueillir dignement.

Pour chacune des questions de bioéthique, la réflexion doit être permanente. C'est valable également pour la GPA. Je propose pour l'avenir qu'il y ait une réflexion continue sur les questions de bioéthique au Parlement. Une délégation parlementaire pourrait permettre aux députés et aux sénateurs de se mobiliser sur ces questions de manière rationnelle, sans y revenir avec un excès de passions tous les sept ans. On pourrait avoir, chaque année, un rapport sur les pratiques des autres pays européens qui nous permettrait de réfléchir à l'opportunité d'éventuelles évolutions.

Donc, selon vous, la GPA pour tous est une finalité à envisager.

Si, un jour, la GPA est autorisée en France, il faudra qu'elle soit non commerciale et fortement encadrée. Cependant, j'insiste sur le fait qu'il n'existe pas de droit à l'enfant et ce n'est pas comme cela que les choses doivent être posées. Il peut y avoir un désir d'enfant, mais il ne faut pas donner satisfaction à tous les couples sous prétexte qu'il y aurait un prétendu droit à l'enfant.

Nous devons compléter les droits de l'enfant en lui permettant, par exemple, de connaître son origine génétique. La priorité est d'aller toujours dans le sens de l'enfant.